



Conseil économique et social

Distr. générale
3 janvier 2015

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la session extraordinaire

de l'Assemblée générale consacrée au thème

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Tchad Agir pour l'environnement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Déclaration de TCHAPE à la Commission de la condition de la femme (CSW59) à New York : Situation de la femme au Tchad

Madame la Présidente,

Conformément aux engagements pris lors de la quatrième conférence sur les femmes tenue en septembre 1995 en Chine, de nombreuses réalisations en faveur de la femme tchadienne ont été faites. Il s'agit en particulier de la lutte contre la pauvreté, la scolarisation de jeunes filles, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'autonomisation et l'accès aux ressources ainsi que la reconnaissance du rôle primordial de la femme dans la société.

Il est indéniable que depuis ces dernières décennies, la condition des femmes tchadiennes a relativement progressé, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'activité professionnelle. Aujourd'hui, la femme tchadienne a acquis un certain statut qu'elle n'avait pas il y a quelques années, en dépit de certaines formes de discrimination encore vivaces dues au poids des traditions socioculturelles, à l'interprétation erronée du fait religieux et à la résistance des hommes. Plus la femme est instruite et compétente, mieux elle a de chances d'accéder à des postes de responsabilité et de peser sur le cours des choses.

Cependant, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et demeurent des obstacles majeurs pour le développement national. En dépit de l'ouverture démocratique, des discours et politiques de promotion en faveur de la femme tchadienne dans les domaines de l'alphabétisation, de la scolarisation, de la santé, de l'emploi, de l'administration, du politique, du développement..., le fossé entre les hommes et les femmes reste encore important au Tchad.

Il est vrai que les guerres civiles récurrentes que le Tchad a connues depuis son accession à l'indépendance le 11 août 1960 ont déstructuré le tissu socioéconomique, politique et culturel du pays et ont contribué à maintenir la femme tchadienne à son rôle classique de mère et d'épouse au lieu d'être également un agent de développement responsable de sa famille et du devenir de son pays. Pourtant, les femmes du Tchad constituent plus de 50 % de la population tchadienne.

Nous saluons ici et encourageons le Gouvernement du Tchad à poursuivre ses multiples efforts et sa mobilisation en faveur du bien-être de la femme. Cela requiert également une coopération et une assistance internationale continue. La volonté politique existe. Pour preuve, l'une des déclarations fortes du Chef de l'État tchadien à l'occasion de son investiture porte sur les femmes qui constituent, à ses yeux, le levier du développement socioéconomique de notre société. Des déclarations qui risquent d'apparaître comme des slogans creux si elles ne sont pas suivies d'actes concrets.

C'est pourquoi, nous appelons les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts afin d'associer étroitement les femmes dans la prise de décisions et de faire respecter le cahier des charges quant à la représentativité de la femme tchadienne dans les instances politiques et administratives. Il est également important de faire

adopter le projet de code des personnes et de la famille en cours pour redonner à la femme tchadienne sa véritable place dans le développement national.

Prenant de plus en plus conscience de leur situation, les femmes tchadiennes tentent de sortir du cadre traditionnel qui leur est tracé et de profiter du rôle important qu'elles jouent dans la production économique et la reproduction sociale pour améliorer leur situation actuelle, chacune selon ses capacités, ses qualités et la situation de départ.

Par ailleurs, nous dénonçons les agissements inadmissibles de certaines sages-femmes qui, au lieu de respecter les règles professionnelles dans le champ des soins, de la prise en charge, d'accueil, voire de la compassion du patient, s'adonnent malheureusement à des pratiques de maltraitance envers les femmes enceintes. Ces pratiques se manifestent sous forme de violences physiques et psychologiques (harcèlement moral, injures, privation du droit etc.)

Nous condamnons fermement ces pratiques qui nuisent à la réputation des honnêtes femmes qui exercent ce métier dans le respect des normes et règles déontologiques. Il importe que les auteurs de telles pratiques soient poursuivis devant les juridictions compétentes afin que justice soit rendue aux victimes.

Cette situation fait que de nombreuses femmes préfèrent l'accouchement à domicile avec tous les risques que cela comporte au lieu de se rendre dans les hôpitaux, perçus comme des lieux de maltraitance et d'accouchement dans la douleur. De ce fait, les déclarations de naissance ne sont pas faites à l'officier d'état civil. De nombreux enfants naissent dans ces conditions ou ils ne figurent pas dans le registre des actes de naissance. Ce qui influe négativement sur les données statistiques nationales et par conséquent sur le développement du pays.

Toutefois, il faut admettre que l'État tchadien qui a fait de la santé de la mère et de l'enfant une de ses priorités dans le cadre du développement, continue de mener une sensibilisation afin que ces pratiques disparaissent.

Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts de prise de conscience collective pour que chaque femme qui viendra dans un hôpital ou dans une maternité ne puisse plus être inquiétée d'aucune façon et qu'elle trouve un accompagnement digne jusqu'à son accouchement. La santé maternelle et reproductive est reconnue comme l'un des facteurs les plus importants pour le développement d'un pays, et se doit à cet égard d'être au centre de nos préoccupations, réflexions et actions.
